

Envoyé en préfecture le 10/07/2024

Reçu en préfecture le 10/07/2024

Publié le 11/07/2024

ID : 013-211300637-20240708-168\_2024-DE



**MAIRIE DE MIRAMAS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU**

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
MIRAMAS**

**DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE**

**ARRONDISSEMENT  
D'ISTRES**

**n°168-2024**

----

**OBJET :**

Approbation de la  
convention d'objectifs et de  
financement de l'aide aux  
Loisirs Équitables et  
Accessibles 2024/2027

**VOTE :**

**POUR :**

**30 (30 « Pour Miramas »)**

Séance du 8 juillet 2024

L'An deux mille vingt-quatre et le huit juillet à dix-huit heures,

Le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement  
convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu  
habituel de ses séances, en session ordinaire.

Sous la présidence de **Monsieur Frédéric VIGOUROUX, Maire**

**Etaient présents : Mesdames et Messieurs,**

Frédéric VIGOUROUX – Anne-Marie GACHON – Gérald  
GUILLEMONT – Laëtitia DEFFOBIS – Jacques BAUDOUX –  
Paulette ARNAUD – Eric MARCHESI – Anne-Marie CHAYOT –  
Christian PEYRO – Olivier JULIEN – Géraldine BUTI – Daniel  
HIGLI – Monique TRINQUET – Maryse RODDE – Fernande  
REYNAUD – Bernard GOUDILIERE – Serge CIZABUIROZ –  
Christiane LEYDER – Régine SONZOGNI – Jean Luc SANCHE  
– Thierry QUERE – Martine ARFI – Christophe CAILLAULT –  
Margarita ACKE MELO – Hatab JELASSI – Nadia ALI

**Etaient représentés : Mesdames et Messieurs,**

Fadela AOUMMEUR par Christian PEYRO  
Brigitte CONTE par Martine ARFI  
Ali BOUZELMAT par Hatab JELASSI  
Jérémie PARDIES par Laëtitia DEFFOBIS

**Etaient absents excusés : Mesdames et Messieurs,**

Viviane ROYER  
Romain TONUSSI  
Gérard GERON  
Errol FERRER  
Coralie CIVET

**Secrétaire de séance : Madame Laëtitia DEFFOBIS**

**OBJET** : Approbation de la convention d'objectifs et de financement de l'aide aux Loisirs Équitables et Accessibles 2024/2027

Dans le cadre de sa politique d'action sociale familiale, la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches du Rhône (CAF13) a présenté de nouvelles modalités de l'aide aux Loisirs Équitables et Accessibles (LEA).

Elle souhaite en effet poursuivre le dispositif en le faisant évoluer et :

- Améliorer l'accessibilité financière aux familles
- Élargir le nombre de bénéficiaires
- Accompagner au mieux les partenaires qui y adhèrent
- Simplifier la gestion

Aujourd'hui la CAF13 demande à la Commune de signer la convention qui définit et reprend les modalités d'intervention et de versement de l'aide aux Loisirs Équitables et Accessibles sur fonds propres. Cette convention est conclue du 01/01/2024 au 31/12/2027.

Ainsi, la CAF13 a mis en place une nouvelle grille de tranches de quotient familial.

Afin de continuer à percevoir l'aide complémentaire qui est attribuée aux collectivités territoriales,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver la convention d'objectifs et de financement de l'aide aux Loisirs Équitables et Accessibles 2024/2027 et le barème de tarification, joints en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la délibération ainsi que la convention et tous documents s'y rapportant.

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
LE RAPPORTEUR ENTENDU**

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la convention d'objectifs et de financement de l'aide aux Loisirs Équitables et Accessibles 2024/2027 et le barème de tarification, joints en annexe.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la délibération ainsi que la convention et tous documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré à Miramas, les jour, mois et an susdits.

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la date de publication le : 11/07/2024

**Le Maire  
Conseiller métropolitain  
Acte signé le 9 juillet 2024**

**Frédéric VIGOUROUX**